

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 février 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. ALMEIDA et Mlle MASLOUHI

Convocation envoyée le 9 février 2012

Publié le 17 février 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Jean-Yves PIAN
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Gilbert MENUT	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Françoise TENENBAUM	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine DURNERIN	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elizabeth REVEL	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Noëlle CABBILLARD.

### Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Benoît BORDAT	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
M. Michel ROTGER	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
M. Gaston FOUCHERS	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
Mme Claude DARCIAUX	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
M. Rémi DELATTE	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Gilles TRAHARD	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Demande d'adhésion de la commune de Corcelles-les-Monts au 1er janvier 2013**

Les communes isolées de Corcelles-les-Monts et Flavignerot seront amenées, dans un avenir proche, à rejoindre une intercommunalité.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale en cours d'élaboration prévoit l'intégration des dites communes au Grand Dijon.

Par délibération du 16 juin 2011, le Conseil Municipal de Corcelles-les-Monts a émis un avis favorable à son intégration au Grand Dijon.

Lors de sa séance du 15 décembre dernier, le Conseil Municipal de Corcelles-les-Monts a renouvelé à l'unanimité sa demande d'intégrer le Grand Dijon et ce dès le 1er janvier 2013, par anticipation de la décision préfectorale.

Des séances de travail ont déjà permis de cerner les enjeux de cette intégration, dont les principaux points concernent le transport, l'eau et l'assainissement.

La procédure d'adhésion est la suivante :

- La demande de la commune doit faire l'objet d'une décision favorable du Conseil de Communauté.
- Les conseils municipaux disposent ensuite d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération, pour se prononcer sur l'adhésion de la commune. A défaut de délibération, leur décision sera réputé favorable.
- Si les conditions de majorité qualifiée sont réunies (deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population du Grand Dijon ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population), le Préfet prendra un arrêté portant extension du périmètre du Grand Dijon.
- Le Conseil communautaire pourra alors procéder à l'installation des deux nouveaux délégués communautaires et leur intégration dans les différentes instances du Grand Dijon.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'accepter** la demande d'adhésion de la commune de Corcelles-les-Monts au 1er janvier 2013.